

## Gaz de schiste : les industriels pourraient mener des expériences de fracturation

La proposition de loi sur les gaz de schiste doit être examinée cet après-midi au Sénat. Elle laisse la possibilité d'utiliser la technique de fracturation à des fins scientifiques. Un amendement qui sera combattu par le PS et les écologistes.

Tous ses articles La fracturation hydraulique, la technique utilisée pour exploiter les gaz de schiste et extrêmement contestée par les défenseurs de l'environnement, va-t-elle pouvoir être employée en France ? A l'Assemblée, le chef de file des députés UMP Christian Jacob avait appelé de ses vœux son interdiction « ad vitam aeternam ». Mais le projet de loi qui doit être discuté cet après-midi au Sénat laisse la porte entrouverte.

Le texte prévoit certes une interdiction de principe de cette technique ainsi que l'abrogation des permis accordés à des industriels qui déclareraient y recourir. Mais, à la suite d'un amendement proposé par le sénateur centriste de la Meuse Claude Biwer et voté en commission, il sera possible, après enquête publique, de procéder à des forages de ce type à des fins scientifiques.

Les sénateurs de la majorité ont déjà prévu la façon dont ils encadreront ces travaux de recherche. Ils comptent créer une commission nationale « chargée de l'orientation, du suivi et de l'évaluation des techniques » à laquelle participeront des représentants de l'Etat, des élus, des associations, des salariés et des entreprises. Cette commission devrait proposer les projets de recherche et en assurer le suivi.

« Indépendance énergétique »

« Il s'agit d'un problème de fond, notre indépendance énergétique. Sans nier qu'il y ait un évident risque environnemental, il faut se garder de tout catastrophisme. Grâce à l'expérimentation, nous pourrions, un jour, exploiter sans danger ces gisements », assure le sénateur Marcel Deneux. Cette proposition a cependant provoqué la colère des représentants socialistes du Sénat, qui ont voté contre en commission et prévoient de faire de même aujourd'hui.

Nicole Bricq, sénatrice socialiste de Seine-et-Marne, ajoute que les industriels auront toujours la possibilité de conserver leurs permis d'explorer s'ils déclarent ne pas utiliser la technique de fracturation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

**JULIE CHAUVEAU, Les Echos**